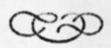
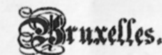


DES JÉSUITES,

PAR

J.-B. Salgues.




Bruxelles.

IMPRIMERIE DE TH. LESIGNE,

FAUBOURG DE LOUVAIN.

1852

DES JÉSUITES.

Examinons s'il faut subir le joug des jésuites :

Si la religion les demande ?

Si la morale a besoin de leur secours ?

Si les sciences expirantes les rappellent ?

Si l'éducation de nos enfants est en péril ?

Enfin, si la constitution des jésuites est compatible avec notre état de civilisation ?

Les jésuites sont-ils contemporains du berceau de notre religion ? Est-ce à saint Ignace que Jésus-Christ a dit : « *Tu es Pierre, et sur cette pierre j'édifierai mon Église ?* » Est-ce aux apôtres, dont les évêques sont les légitimes successeurs, ou aux jésuites que ce divin instituteur a dit encore : « *Allez, instruisez toutes les nations, je suis avec vous tous* « *les jours jusqu'à la consommation des siècles !* »

Quel spectacle plus admirable que celui de la religion chrétienne aux premiers siècles de l'Église ! que de sciences, que de vertus, d'exemples sublimes ! et cependant il n'y avait pas de jésuites. Les Irénée, les Justin, les Jérôme, les

Eusèbe, les Hilaire, les Augustin, les Cyprien, les Chrysostome, etc., n'étaient pas de la Compagnie de Jésus. Je vois la croix de Jésus-Christ franchir les siècles, triomphante et glorieuse à travers les persécutions, les schismes, les hérésies, et je ne la vois point portée par des jésuites. Le ciel aurait-il donc, au XVIe siècle, révoqué ses décrets en faveur de saint Ignace et de ses disciples? aurait-il dit aux successeurs de saint Pierre et des apôtres : « Je vous retire « les glorieux mandats dont je vous ai investis pour les « donner aux PP. Laynès, Salmeron et Bobadilla ? »

De siècle en siècle, la religion chrétienne enseigna les peuples, les édifia par ses exemples, les consola par sa charité, sans recourir aux enfants de Loyola.

Je sais que la Compagnie de Jésus se vante d'être partie intégrante du christianisme, et qu'elle soutient que sans les jésuites le christianisme ne saurait subsister; mais sur quel titre fonde-t-elle cette prétention?

Si je parcours l'histoire de la Société depuis sa fondation jusqu'à son entière extinction, je vois que loin de servir l'Église, elle n'a cessé de l'agiter; et tel a été quelquefois le scandale de sa conduite, qu'un écrivain catholique n'a pas craint de mettre en problème si Luther et Calvin avaient fait plus de mal à la religion que les jésuites!

Treize ans sont à peine écoulés depuis la mort de saint Ignace, et déjà le bienheureux François de Borgia, leur général, gémit de l'esprit d'orgueil, de cupidité, de fraude, qui s'est introduit dans sa Compagnie. A la même époque, le jésuite Mariana, partisan fanatique des prérogatives du pape, étonné de leur prompte dégénération, expose la décadence de l'Ordre dans un livre intitulé : *De Vitiis Societatis* (des Vices de la Société).

Le savant et vénérable évêque de Paris se plaint, en 1554, de leur conduite inquiète, turbulente, antichrétienne, et

déclare qu'après avoir considéré leur institut avec la plus sérieuse attention, il le trouve non-seulement contraire à la religion, mais à la raison, au bon sens.

C'est donc faire trop d'honneur aux jésuites que de leur attribuer la gloire d'avoir servi la religion par leurs écrits. Voyons s'ils l'ont mieux servie par leurs actions.

A peine sont-ils arrivés, que prêts à sacrifier les intérêts du ciel aux intérêts de la terre, ils se précipitent dans toutes les fureurs de la Ligue, qu'ils en partagent tous les crimes, qu'ils se livrent avec elle à des excès qui font frémir, je ne dis pas seulement la religion, mais l'humanité ; ils foulent aux pieds l'Évangile, qui prêche aux hommes la charité, le pardon des injures, l'amour du prochain comme celui de soi-même. Ce ne sont plus des hommes, ce sont des furies, et suivant l'expression d'un écrivain impartial et judicieux, il ne se commet pas un seul attentat contre les lois les plus sacrées du ciel et de la terre où l'on ne trouve un jésuite.

Mais détournons nos regards de ces temps de désolation ; abandonnons ce XVIe siècle si fécond en erreurs, en fanatisme, en forfaits, en malheurs de tous les genres ; considérons les jésuites dans des circonstances moins funestes et moins éloignées ; cherchons sans passion et sans préjugés si, dans des temps plus calmes, ils ont été plus calmes eux-mêmes, s'ils ont renoncé à cet esprit d'inquiétude, d'orgueil, d'intrigue, de domination qui semble faire le caractère distinctif de leur institution.

Dès 1611, je vois la Sorbonne (ce conseil permanent des Gaules) flétrir de ses décrets les doctrines de leurs théologiens, et réitérer ses censures en 1612, 1626, 1631, 1632, 1641, 1645, 1648, 1658, 1665, 1700, 1717, 1722, 1754, 1761, 1762, c'est-à-dire jusqu'à l'expulsion des jésuites. Et que l'on ne cherche point à calomnier la Sorbonne, qu'on ne dise pas que dans ses décrets elle n'a écouté

que les viles passions de la haine et de la jalousie; car, pour la justifier, je n'aurais qu'à produire les propositions flétries par ses censures.

Qu'opposeront-ils encore à ceux des évêques, des pasteurs, des théologiens, des tribunaux, des universités de France et de l'étranger?

Or, sur quelque point de leur histoire que je jette les yeux, je trouve à peine une année où leurs théologiens ne soient réprouvés par les autorités les plus respectables. Ils le sont par les universités de Pologne, de Louvain, de Poitiers, d'Angers, de Bourges, de Reims, en 1626, 1627, 1628; par les curés de Rouen, de Paris, de Nevers, d'Amiens, de Sens, d'Évreux, d'Angers, de Lisieux, en 1648, 1656, 1658, 1659; par le cardinal Baronius, en 1603; par l'évêque de Poitiers, en 1620; par l'archevêque de Paris, en 1631; par Jean de Palafox, évêque d'Angélopolis, en 1649; par l'archevêque de Sens et les évêques de Séez, de Grasse (Antoine Godeau), de Limoges, de Saint-Flour, d'Acqs, en 1650; par l'évêque de Châlons, en 1651; l'archevêque de Malines, en 1654; l'archevêque de Rouen et l'évêque d'Orléans, en 1656; les évêques de Tulle, de Nevers, de Beauvais, de Cahors, en 1658; l'archevêque de Bourges; les évêques de Digne (Forbin de Janson), de Soissons, d'Arras, en 1675; l'archevêque de Reims, en 1678; les vicaires généraux de Tours, en 1716; les évêques de Bayeux et de Rodez, en 1722; l'évêque d'Auxerre, en 1725 et 1728; l'évêque de Montpellier, en 1731; l'archevêque de Tours, en 1747; ils sont frappés des censures de l'archevêque de Rouen, de l'archevêque de Besançon, de l'évêque de Soissons, de l'évêque de Nantes, de l'évêque de Toulon, de l'évêque de Lodève, de l'évêque de la Rochelle, de l'évêque d'Amiens, de l'évêque de Toul, de l'évêque de Strasbourg et de plusieurs autres, en 1748;

de l'archevêque d'Auch, en 1754; de l'évêque de Luçon, en 1756; de l'évêque de Soissons, en 1759. Ils le sont par les assemblées générales et provinciales du clergé, en 1561, 1615, 1631, 1641, 1643, 1650, 1657, 1660, 1700; par la cour de Rome elle-même, en 1599, 1602, 1603, 1604, 1605, 1606, 1613, 1641, 1642, 1643, 1645, 1648, 1650, 1665, 1679, 1704, 1710, 1711, 1715, 1734, 1735, 1737, 1741, 1742, 1745, 1755, 1757, 1758, 1759, 1760, 1762.

Faisons maintenant le compte : Vingt et une condamnations par les universités, dix par les curés, trente-quatre par les cardinaux, évêques et archevêques, neuf par les assemblées générales et particulières du clergé, trente et une par la cour de Rome. Total, cent cinq. La somme me paraît honnête. Je demande maintenant si, de tous les ordres religieux, il en est un seul qui ait subi d'aussi nombreuses, d'aussi humiliantes, d'aussi rudes corrections, qui soit stigmatisé d'autant de flétrissures?

Quoi! l'on ose blasphémer la religion jusqu'à dire qu'elle ne peut se soutenir sans les jésuites! Est-ce donc pour ranimer le fanatisme comme en Espagne? Là aussi on a dit : *La religion a besoin des jésuites*. Ils sont accourus; à leur aspect le monstre de l'Inquisition s'est réveillé, les chaînes se sont agitées et les cachots ont tressailli de joie, les vautours du saint-office se sont rassemblés. O opprobre éternel du XIXe siècle! Une flamme sacrilège a éclairé le plus horrible des sacrifices : un sacrifice humain! Le malheureux Ripoll a expiré sur un bûcher aux acclamations d'une multitude fanatique.

Et après cet horrible exemple on ne serait pas saisi d'effroi à la vue d'un jésuite! on ne lui dirait pas : « Malheureux, que viens-tu faire sur cette terre qui te réprouve? « Tu veux servir la religion, quels secours lui apportes-tu?

« tes écrits? les principes qu'ils contiennent font horreur; tes « discours; ils ne respirent que le fanatisme, la fraude ou « l'hypocrisie; tes exemples? ils n'ont jamais été que des « scandales ou des crimes. Fuis, misérable, va dans des « contrées aussi perverses que toi exercer ta funeste « industrie. »

Quoi! ce serait au R. P. Escobar et à ses dignes confrères qu'il serait réservé de relever parmi nous le culte de la MORALE! Ah! mes Pères, lorsque cent volumes suffiraient à peine pour nombrer les profondes blessures que vos casuistes ont faites à la conscience; quand il est patent que vos plus illustres théologiens ont réuni tous leurs efforts pour briser les liens sacrés qui unissent les hommes entre eux; qu'ils ont, à l'envi, forgé une logique pour encourager le vol, le mensonge, le parjure, l'impureté et jusqu'à l'assassinat; quand il est notoire que non contents d'enseigner et de répandre de détestables maximes, vous n'avez cessez vous-mêmes de les mettre en pratique, lorsque vous y avez trouvé votre compte, c'est à vous que l'on prétend confier la génération naissante pour la former à la piété, aux mœurs, à la pratique de toutes les vertus!

Faudra-t-il donc, pour vous confondre, exhumer de la poudre des greffes et des bibliothèques les arrêts des tribunaux, les censures des évêques, des synodes, des universités qui ont flétri à jamais les doctrines que vous professez? Faudra-t-il reproduire les ouvrages de vos coupables moralistes, et vous accabler de citations?

J'entreprendrais, s'il était nécessaire, ce travail ingrat, et je démontrerais, par des témoignages invincibles, qu'il n'est pas un vice, pas une action honteuse, pas même (je frémis de le dire) un crime, qui n'ait trouvé chez vous de nombreux et fervents apologistes.

Mais qu'ai-je besoin de m'engager dans cette tâche malheureuse? N'est-il pas certain, incontestable, avéré, que le dogme fondamental de la Société est l'obéissance aveugle à son général? qu'elle fait vœu de reconnaître son autorité comme l'autorité de Dieu même; d'être toujours prête, même au mépris des lois divines et humaines, même au risque de la vie, d'exécuter les ordres de son général sans examen, sans restriction, sans confrontation avec les lois de la conscience? Or je maintiens que nulle vertu religieuse, nulle vertu sociale ne saurait subsister avec un pareil engagement; car de quel droit oseront-ils parler aux consciences, ces hommes qui ont eux-mêmes renoncé à la conscience, qui ne connaissent d'autre règle de morale que la volonté d'un homme!

Ce n'est pas tout : n'est-il pas certain, incontestable, avéré, que la doctrine du *probabilisme* est un des dogmes fondamentaux de la philosophie morale des jésuites? Or qu'est-ce que le probabilisme? Les jésuites vont vous l'apprendre.

« Quand les sentiments des docteurs se trouvent partagés sur quelque point, dit Vasquez, nous pouvons suivre « celui qui nous plaît d'avantage, pourvu qu'il soit vraiment « probable. »

Pour se faire mieux comprendre, l'auteur ajoute aussitôt : « S'il ne nous était pas permis de suivre une opinion pro- « bable, et que nous fussions tenus de nous attacher, dans « la conduite, au sentiment le plus sûr et le plus certain, « nous nous trouverions sans cesse dans l'embarras. »

« L'opinion probable, dit un autre jésuite, n'est point « opposée à l'opinion fausse, car une opinion probable « peut être fausse; elle est opposée à l'opinion improbable. « Si l'on doit admettre avec raison dans la doctrine des « mœurs une opinion probable, pourquoi n'y admettrait-on « pas aussi une opinion fausse, pourvu qu'elle soit pro- « bable, et que l'on en ignore la fausseté. »

« Lorsqu'une opinion morale est vraiment probable, « chacun peut la suivre librement, et la mettre en pratique. « L'opinion probable est celle qui est appuyée sur un motif « raisonnable, quoiqu'il n'y ait point de certitude (1). »

« Quoiqu'une opinion soit fausse, dit le P. Tanner, cha- « cun peut en sûreté de conscience la suivre, à cause de « l'autorité de celuiqui l'enseigne. »

Combien croit-on que la Compagnie compte de moralistes de cette force? J'en ai, dans mes faibles et courtes recherches, découvert plus de soixante.

Ajoutons qu'ils ont une conscience pour tous les temps, tous les pays, pour toutes les formes de gouvernement. « En France, ont-ils dit, nous sommes ce qu'il faut être en « France; à Rome ce qu'on doit-être à Rome. » Doctrine fort commode et dont la moralité est admirable.

Faut-il en vouloir au R. P. Dicastille, lorsque, pénétré d'une affection toute particulière pour les voleurs, il dit : « Il se trouve des gens si enclins et si déterminés, par « l'habitude, à voler, que ces gens-là emportent une chose « plutôt qu'ils ne la volent; » ce sont des pécheurs philosophes.

Ce P. Dicastille est un personnage très-estimé de la Compagnie, inscrit avec beaucoup d'honneur au tableau des hommes célèbres et des savants distingués de l'Ordre, et c'est dans un *Traité de la justice et du droit* qu'il a inséré cette honnête proposition.

Ajoutons que la doctrine du péché philosophique était enseignée au collége de Reims, en 1718; à celui de Caen, 1626 et 1761; à celui de Paris, en 1727; à Bourges, en 1760; que le *Petit catéchisme* du P. Pomey contient les

(1) *Apologie de la morale de la Société de Jésus*, par le père Fabri. Avec approbation de neuf théologiens jésuites, tous Français, et notamment du père Lachaise.

mêmes maximes, et qu'ainsi cette doctrine, loin d'être vieillie et surannée, était dans toute sa splendeur à l'époque où l'on s'occupait de l'expulsion des jésuites de France.

C'est donc un fait aussi prouvé qu'il peut l'être, que le dogme du *péché philosophique* est un des points cardinaux de la morale des jésuites.

Nous arrivons naturellement aux restrictions mentales, autre point célèbre et fondamental de la morale des jésuites. C'est la partie la plus piquante et la moins contestée; c'est là que brille surtout le R. P. Escobar, dont le nom, comme celui de Tartufe, a enrichi la langue française d'un mot nouveau.

Je ne connais pas de jésuite qui, après Escobar, se soit expliqué plus nettement sur cette matière que le R. P. Eudemon : « Je ne comprends pas, dit-il dans son *Apologie « pour le P. Garnet*, toutes ces déclamations contre l'équi- « voque; car on la blâmera, ou parce qu'on la regarde « comme un mensonge, ou parce que, si elle n'est point un « mensonge, elle n'en trompe pas moins celui envers qui « l'on s'en sert; ou enfin, parce qu'elle bannit toute bonne « foi du commerce des hommes et de la société humaine.

« Mais toutes ces raisons ne sont d'aucun poids. L'équi- « voque n'est pas un mensonge, puisque mentir, c'est « parler contre sa pensée, et que celui qui emploie l'équi- « voque, donne aux mots dont il se sert le sens de la pensée « qu'il retient en lui-même.

« De ce que l'équivoque trompe celui à qui l'on parle, je « ne vois pas quel avantage peuvent en tirer mes adver- « saires; car nous n'en permettons pas l'usage à tout propos « et sans choix. Il doit être jugé sur une juste nécessité de « cacher un secret, de manière qu'en répondant vous vous « dérobiez en même temps aux lumières de celui qui vous « interroge.

« Si le bien de la société exige la bonne foi dans les dis-
« cours, s'il est vrai qu'anéantir la bonne foi ce serait
« aussi l'anéantir elle-même, ce serait pareillement la dé-
« truire que d'enlever à chacun le droit qu'il a sur ses
« pensées, et le réduire à n'être plus maître de les faire
« connaître aux autres, ou de les cacher à son choix. »

Suarez ne s'explique pas moins nettement : « L'équi-
« voque, dans le discours, n'est pas toujours un mensonge;
« la raison en est que le mensonge est une chose dite contre
« la pensée de celui qui parle, parce que c'est celui qui
« parle qui est tenu de conformer ses paroles à sa propre
« intention; il n'est pas toujours tenu de les conformer à
« l'intention de celui qui écoute; d'où je conclus qu'il n'y a
« point de parjure à affirmer avec serment ce que l'on dit
« de cette manière; car, par ce serment, on ne prend pas
« Dieu à témoin d'un mensonge, puisqu'il n'y a pas de
« mensonge. »

Telle est la doctrine que publiaient et qu'enseignaient à Lyon, en 1714, les jésuites de cette ville, avec permission du provincial, approbation du général Aquaviva, et d'un grand nombre de docteurs de la Société. Voyons maintenant quelle application ils faisaient de ces principes. Je tire mes exemples des plus célèbres et des plus habiles casuistes.

Un scélérat vient de plonger son poignard dans le sein d'un nommé *Lecoq;* vous êtes appelé comme témoin, mais vous avez quelques motifs pour ne pas déposer dans cette affaire; comment concilierez-vous l'hommage que vous devez à la vérité avec les raisons qui vous retiennent? Un père jésuite va vous le dire. Vous affirmerez en toute sûreté de conscience que vous n'avez point vu tuer *Lecoq;* mais vous sous-entendrez *le coq* de la basse-cour, et vous ne mentirez pas; car il est certain que le cuisinier n'a pas mis à mort le coq de la basse-cour.

Autre cas presque semblable. Vous êtes en Hongrie, où l'on parle latin; on y a tué un Français, et l'on vous demande votre déposition sur ce meurtre. On sait qu'en latin *gallus* signifie également un Français ou un coq; vous avez, comme dans le cas précédent, des raisons pour ne pas déposer; vous pouvez donc dire que vous ne savez rien de cette affaire, en sous-entendant de l'affaire du *coq*.

Encore un exemple. Un voleur a passé sur une route où vous passiez en même temps. Le juge d'instruction vous assigne comme témoin, et vous demande des nouvelles de ce voleur. Vous mettez le pied sur un pavé ou sur le parquet, et vous jurez hardiment qu'il n'a pas passé par-là, c'est-à-dire par l'endroit où vous avez le pied.

Mais voici un expédient bien plus commode encore. Je le tiens du P. Stroz, jésuite allemand, dans un livre dûment approuvé de son général, sous le titre de *Tribunal de la Pénitence,* imprimé pour la troisième fois en 1756. C'est de se faire à soi-même un dictionnaire : d'appeler *homme* un cheval, et *cheval* un homme; d'entendre par le mot *obole* un ducat, et réciproquement; avec cette méthode, rien ne vous arrête plus, et vous ne trompez personne; car vous n'êtes pas plus obligé de vous servir du dictionnaire des autres, que les autres de se servir du vôtre.

Je pourrais m'arrêter ici. J'en ai dit assez, je crois, pour démontrer que la MORALE ne pourrait avoir de plus fâcheux précepteurs que les jésuites. Mais la matière est si riche et le champ si vaste, que je veux rapporter encore quelques échantillons de la morale scrupuleuse des bons pères.

On demande, par exemple, s'il est permis à un juge de recevoir de l'argent pour rendre une sentence inique? Non, me disent tous les docteurs. Mais s'il en a reçu, est-il tenu de restituer? Sans doute, me dit-on, si la cause était juste, et qu'il n'ait pas contribué à la faire gagner. — Mais elle

était injuste, et, grâce à ses soins, elle a été gagnée? — Dans ce cas il n'est pas tenu à restituer : c'est de l'argent bien acquis ; il a risqué dans l'affaire son honneur et sa réputation. Cela vaut bien quelque chose.

Je veux bien croire à toute la sincérité de MM. les évêques, les prêtres, les écrivains, qui se font les fervents apologistes des jésuites, qui vantent la pureté de leurs principes et de leurs mœurs, qui ne tarissent point sur les services éminents qu'ils ont rendus à la société et à la religion. Mais dans un sujet aussi grave, se sont-ils éclairés de toutes les lumières dont ils avaient besoin ; se sont-ils affranchis de tout préjugé, de toute vue personnelle ; ont-ils scrupuleusement séparé les intérêts de la religion des convoitises trop publiques d'une partie du clergé? Et quand on prône avec tant de chaleur la morale des jésuites, n'ai-je pas quelques motifs de soupçonner que s'ils en avaient davantage on les rechercherait avec moins d'ardeur?

En vain Pascal les a-t-il flagellés de sa verge spirituelle et piquante, les a-t-il écrasés de sa foudroyante éloquence ; rien n'a pu les abattre ; leurs doctrines sont restées les mêmes ; après plus d'un siècle et demi on les retrouve encore florissantes de vie et de santé. Comment, en effet, ces bons pères y auraient-ils renoncé? n'ont-ils pas fondé leur empire sur les passions, les intérêts, les vices du genre humain, sur ses faiblesses, son ignorance et sa folie!

Et pour le prouver nous n'aurions qu'à recourir aux Annales judiciaires : l'affaire d'Euvrard, celle d'Ambroise Guys, celle du Père Borget, démontreront que les jésuites savent unir la pratique à la théorie. Et c'est à de pareils précepteurs que l'on prétend confier le soin de la religion, de l'éducation, des mœurs? Peu m'importe que l'on me dise que parmi ces moralistes il en est qui se combattent mutuellement, que Vasquez dit d'une manière, et Lessius de l'autre, car comme leurs ouvrages sont également approuvés de leurs supérieurs et de leur général, j'en concluerai que les supérieurs, le général, les théologiens de la Compagnie et la Compagnie elle-même n'ont aucun principe fixe, qu'il font leur conscience à leur gré, suivant les temps, les lieux, les personnes, suivant la diversité de leurs intérêts. La doctrine du probabilisme explique tout.

Peu m'importe encore qu'on me dise que cette morale n'a jamais été celle des jésuites ; car tous les membres de la Société sont solidaires. C'est un corps dont toutes les parties sont tellement compactes, adhérentes, qu'elles ne forment qu'un tout unique et indissoluble ; et le fait est si vrai que, non-seulement ces déplorables maximes n'ont pas trouvé d'improbateurs dans la Société, mais qu'elles y ont trouvé d'ardents apologistes ; car il faut répéter que c'est un dogme fondamental de l'Ordre que l'intérêt de chacun est l'intérêt de tous, la doctrine de chacun la doctrine de tous, la réputation de chacun la réputation de tous, sa foi la foi de tous. Ils feront toutes les déclarations qu'on demandera ; mais ces déclarations seront sur leurs lèvres, jamais dans leur cœur ; ils n'en continueront pas moins de poursuivre l'œuvre pour laquelle ils ont été institués ; car tout, jusqu'au parjure, peut entrer dans leur constitution comme moyen de succès.

J'aurais pu tracer ici le tableau des maximes de la Compagnie sur l'homicide, le duel, le suicide, le régicide, etc. Mais je n'aime pas tremper mon pinceau dans le sang, et ne veux point charger cet écrit de couleurs trop sombres.

Les jésuites ont, dit-on, un secret particulier pour élever les enfants. Eh bien ! Prométhée a dérobé le feu à Jupiter, dérobons leur secret aux jésuites. Est-il donc si difficile de pénétrer dans leurs écoles? Elles sont, dit-on, enveloppées

de mystères; mais l'on a, depuis trente ans, ravi tant de secrets à la nature, qu'on peut bien se flatter d'en enlever un aux jésuites.

Ils ont un secret particulier pour élever les enfants! Serait-ce en les formant au rôle odieux de dénonciateur, en les exerçant à s'observer mutuellement pour rendre compte chacun de la conduite de son camarade au R. P. profès ou recteur? Méthode odieuse qui tend à corrompre le cœur, à dégrader l'homme dès son enfance; méthode répandue non-seulement dans les colléges des jésuites, mais dans tous ceux où l'on a essayé d'introduire leurs principes pour préparer leur avénement.

Ils ont un secret particulier pour élever les enfants! Serait-ce au moyen des livres qu'ils leur mettent entre les mains, où se trouvent trop souvent les funestes doctrines qui composent leur code religieux, civil et moral? Osera-t-on nier que parmi les plus célèbres instituteurs de la Compagnie de Jésus, parmi ceux dont les ouvrages étaient autrefois destinés à l'instruction de la jeunesse, il ne s'en soit trouvé que les évêques et les parlements se sont vus forcés de flétrir de leurs censures et de leurs arrêts, non dans les siècles reculés, mais dans le siècle dernier, mais en 1734? Tel était, notamment, l'*Abrégé de l'Histoire sainte et profane* du P. Horace Turselin. N'est-il pas constant qu'on y enseignait la suprématie des papes sur les rois, et la doctrine séditieuse et perverse que le pape peut délier les sujets du serment de fidélité?

Si les jésuites qui forment si bien le cœur et l'esprit de leurs élèves, au dire de leurs apologistes, veulent aussi les former à la piété, leur donneront-ils, pour les édifier, la *Fleur des Saints* du P. Ribadeneira, que ce bon père a farcie de contes tellement absurdes, d'historiettes si puériles, qu'on les croirait inventées plutôt pour rendre les saints

ridicules que pour honorer leur mémoire? S'ils veulent les former à la politesse, leur mettront-ils entre les mains les livres de morale d'un de leurs jésuites qui enseignent que si le bien de l'État ou de la religion exige qu'on empoisonne quelqu'un, il faut user d'une certaine délicatesse; que ce serait agir d'une manière ridicule et grossière que de l'empoisonner dans ses aliments, de lui verser de l'arsenic dans son breuvage; mais que si l'on peut se procurer un venin assez subtil pour qu'en s'insinuant dans ses habits, en pénétrant le siége où il se repose, il puisse opérer l'effet qu'on en désire, ce sera une manière plus civile d'empoisonner, un empoisonnement de bonne compagnie?

Leur apprendront-ils, suivant la *Théologie morale* du R. P. Marin, que si, dans les égarements de leur jeunesse, il leur arrivait de contracter des liaisons que la religion et la morale n'avouent point, la pharmacie a des moyens de les dérober aux honneurs de la paternité, en dérobant aussi l'objet de leur amour à ceux de la maternité; et que ces moyens peuvent surtout être mis en usage s'il s'agit de l'honneur d'une communauté religieuse?

« *Licet ne procreare abortum ante animationem fœtus ne*
« *puella deprehensa gravida occidatur aut infametur?* Forte
« posset admitti doctrina propositionis ob vitandam infa-
« miam, casu quod hoc esset mediun unicum et necessarium
« ad occultandum delictum et vitandam infamiam, et forte
« non subjaceret damnationi qui diceret licere, non ob vi-
« tandam propriam infamiam, *seb ob vitandam infamiam*
« *communitatis religiosæ.* »

Leur enseigneront-ils, pour mieux les confirmer dans le respect et l'amour filial, qu'un fils peut, en conscience, se réjouir de la mort de son père, pourvu que la succession soit bonne, parce que, dans ce cas, ce n'est pas de la mort

qu'on est censé se réjouir, mais de la richesse de la succession?

Ajouteront-ils à ces honnêtes préceptes ceux du R. P. Escobar : « Qu'un fils n'est point obligé de nourrir son père, « s'il est hérétique ; que les enfants catholiques sont tenus « de dénoncer leurs pères ou parents coupables d'hérésie, « quand même ils sauraient *qu'ils devraient* être brûlés ; « qu'ils sont autorisés à les laisser mourir de faim, à les tuer « même, sans façon, dans le cas où ces mauvais pères vou« draient les forcer à embrasser leur hérésie, toutefois en « procédant avec modération, en gardant les formes respec« tueuses qui conviennent à un fils envers son père (1)? »

Feront-ils entrer dans la bibliothèque élémentaire de leurs élèves le *Petit catéchisme* du P. Pomey, écrit en français bien intelligible, où l'on enseigne qu'on peut sans scrupule expédier pour l'autre monde tout individu qui veut nous enlever notre bourse, si l'on n'a pas d'autre moyen de la sauver?

Recommanderont-ils aux maîtres d'escrime, qui donnent des leçons à leurs élèves, de bien les pénétrer des lois de l'honneur, de les bien persuader que jamais on ne doit souffrir un affront, et qu'on est même tenu, sous peine d'ignominie, de perforer l'abdomen de celui qui nous donne un soufflet, ainsi que le prouvent très-bien les RR. PP. de la Compagnie, et que si l'Évangile donne des préceptes contraires, c'est que les apôtres ne savaient pas faire des armes.

Ils apprendront qu'un fils est tenu de dénoncer son père s'il abjure la religion catholique, quand même cette dénonciation devrait le conduire au bûcher.

Ils y apprendront qu'on peut, *par compensation*, voler celui qui nous doit s'il tarde trop à s'acquitter.

(1) *Théologie morale d'Escobar*, t. IV, liv. XXXI.

Ils y apprendront que la parole est une arme pour attaquer et un bouclier pour se couvrir. Ils y apprendront mille autres belles choses ; et s'ils se refusent à prêter une oreille attentive, un cœur docile aux leçons des RR. PP., les successeurs de *Berger*, de *Jean d'Alba*, de *Barthélemy Douat* sont là pour leur inculquer de bas en haut les doctrines de la Société.

En 1554, ces honnêtes instituteurs, se croyant assez forts pour s'établir à Paris, présentent requête ; le roi fait consulter l'université. Elle rend, le 1er décembre, un décret terminé par ces mots :

« Cette Société nous paraît extrêmement dangereuse pour « la foi, ennemie de la paix de l'Église, funeste à l'État mo« narchique, et nous semble plutôt née pour la ruine que « pour l'édification des fidèles. »

C'était le jugement qu'en avait porté, six ans auparavant, le célèbre théologien Melchior Cano, que les jésuites eurent l'adresse de faire nommer évêque des Canaries pour l'éloigner du continent.

L'évêque de Paris, l'un des plus savants et des plus vertueux prélats de l'église gallicane, Eustache de Bellay, partage l'opinion de l'université, et leur interdit toute fonction du saint ministère. Les autres prélats en font tout autant dans leurs diocèses ; mais Rome s'est déclarée pour eux, ils le savent et bravent le clergé.

1640 est pour les jésuites une époque sacrée ; c'est l'année séculaire de leur fondation ; ils la célèbrent par des fêtes et par des écrits, et publient leur fameux livre *Imago primi sæculi* (Tableau du premier siècle). Ici le ridicule va nous distraire des tristes objets sur lesquels nous avons été obligés d'arrêter nos regards.

Le frontispice de l'ouvrage est décoré d'une image où la Société est représentée sous les traits d'une jeune fille, au

dessus de laquelle sont trois anges qui lui décernent chacun une couronne : la couronne de la virginité, car la Société est évidemment vierge ; la couronne du savoir, car la Société est évidemment très-savante ; enfin, la couronne du martyre, car il est évident que le P. Guignard a été pendu à Paris ; que les PP. Garnet, Campian, Oldécorn ont été pendus et écartelés à Londres ; que plusieurs autres ont eu le même honneur en d'autres lieux habités par les jésuites ; le P. Jouvency a prouvé très-bien que tous ces pendus sont des martyrs.

A côté de la Vierge qui représente la Compagnie, est un ange qui sonne de la trompette, et qui annonce à l'univers que la Société de Jésus a accompli cent années. Un autre ange avec une autre trompette annonce qu'elle remplira tout l'univers : *Totum implebit orbem*.

La demoiselle tient de la main droite une plume, emblème de son savoir, et de la main gauche une croix dans les flammes, présage du traitement réservé à ceux qui insulteront la croix ; à ses pieds est le Temps, emblème de son immortalité ; une mitre et un chapeau de cardinal, emblèmes de son mépris pour les dignités de l'Église. Six autres signes représentant des soleils, des lunes, etc., sont rangés en forme de vignette autour de l'estampe. On voit aussi d'un côté un palmier, signe de victoire, et de l'autre un phénix avec ses mots : *Avis jam non unica* (cet oiseau n'est plus unique). A la fin de l'ouvrage est un petit cartel qui représente Jésus-Christ forgeant un anneau nuptial pour se marier avec la Société de Jésus, qu'il prend pour épouse.

Les auteurs du livre n'ont pas épargné les louanges à leurs confrères : « La Société est une troupe d'anges lumi-« neux et brûlants. Comme les anges, ils illuminent et « perfectionnent. Ils sont aussi des lions, des aigles, des « héros, des foudres de guerre qui naissent tous le casque

« en tête. Chaque jésuite vaut une armée, laquelle fait un « carnage horrible d'erreurs et de vices. »

Moïse et les apôtres, malgré tous leurs miracles, ne sont que des petits garçons en comparaison de saint Ignace et des jésuites ; attendu que saint Ignace et ses disciples ont non-seulement fait des miracles, mais qu'ils sont eux-mêmes un miracle permanent.

Dieu a tant de considération pour les jésuites que, quand il en meurt un, Jésus-Christ quitte le trône éternel, où il est assis à la droite de son Père, pour aller au devant du jésuite, et le mener à la place qui lui est réservée dans le paradis.

La Société des jésuites doit se multiplier comme les grains de sable de la mer, et couvrir la terre de ses enfants, et c'est pour cela que les congrégations ont été inventées, afin qu'un beau jour il y ait autant de jésuites qu'il y a d'hommes, de femmes, de vieillards et d'enfants sur la surface du globe.

La Société a élargi les voies du salut, et par la facilité qu'elle a donnée aux pécheurs de se confesser, les crimes s'expient avec beaucoup plus d'ardeur et de plaisir qu'on n'en a à les commettre.

Il ne faut pas reprocher aux jésuites s'ils se louent eux-mêmes ; ils y sont tenus en conscience, parce qu'ils sont l'ouvrage de Dieu, et tous les ouvrages de Dieu étant merveilleux, on ne saurait trop louer, exalter, célébrer, chanter les merveilles de la Société de Jésus.

En 1655, le P. Escobar marche sur les traces du P. Dicastille, et se fait un nom immortel par la souplesse et l'habileté avec lesquelles il apprend à ne dire jamais vrai sans jamais mentir.

En 1657, le P. Pirot se fait l'apologiste de la morale jésuitique, et déclare nettement que légitimité des rois n'est qu'une probabilité.

En 1658, un grand nombre d'évêques se soulèvent contre cette apologie, et censurent les maximes criminelles qu'elle contient. Les jésuites réclament auprès du pape Alexandre VII; mais quelque dévoué qu'il leur soit, il confirme lui-même les condamnations portées par les évêques.

En 1665, le parlement condamne au feu le livre du P. Moya, où ce saint homme autorise le larcin, la simonie, l'usure, la calomnie et des crimes que la pudeur défend de nommer. Les jésuites obtiennent une lettre du pape à Louis XIV pour se plaindre du parlement; mais peu de temps après le pape lui-même imite le parlement et frappe de ses foudres la morale abominable du R. P. Moya.

En 1670, le P. Fabri fait paraître une nouvelle apologie de la morale des jésuites; son livre est approuvé par le P. Lachaise et neuf théologiens de la Compagnie. Mais Rome elle-même croit ne pouvoir se dispenser de le flétrir de ses censures.

En 1674, le P. Caussin, confesseur du roi, tombe dans la disgrâce de la Compagnie pour n'avoir pas voulu révéler la confession du monarque.

En 1678, trois jésuites sont pendus en Angleterre pour être entrés dans un complot, qu'on appelle *la conspiration papiste*.

En 1696, on forme une conspiration pour tuer Guillaume, roi d'Angleterre, et rétablir Jacques II sur ce trône. La conspiration est découverte; aucun jésuite n'est pendu, mais Jacques II est exclu pour toujours du trône d'Angleterre.

En 1710, le P. Jouvency, l'une des lumières les plus brillantes de la Société, continue l'histoire de son Ordre, réunit toutes les figures de son *Candidatus Rhetorices* pour décerner les honneurs du martyre aux assassins de nos rois et à ceux de sa Compagnie qui ont subi le dernier supplice en Angleterre. Son livre, admirable pour le style, détestable

pour les principes, est condamné à être lacéré publiquement et brûlé par la main du bourreau.

En 1717, un P. André débite dans ses cahiers que ce n'est point de Dieu que les rois tiennent leur couronne, que les jésuites ne sont point leurs sujets et qu'ils ne leur obéissent que comme contraints et forcés.

En 1729, les RR. PP. du *Journal de Trévoux* donnent des éloges publics à la détestable *Moelle théologique* de Busenbaüm et du P. Lacroix, son continuateur, où la doctrine du régicide est enseignée dans toute sa nudité.

En 1756, le P. Maxuel, professeur en théologie au collége des jésuites de Rouen, attaque la déclaration du clergé de France, soutient qu'elle doit son origine à un temps d'orage, qu'elle est réprouvée par la majorité des évêques, qu'elle a été mitigée et adoucie par des explications subséquentes, qu'elle est contraire à la doctrine de l'Église sur la suprématie du pape; il emploie contre elle tous les arguments dont nos ultramontains se servent aujourd'hui. Il n'y faisait pas si bon alors qu'à présent. Le procureur général défère au parlement les cahiers du P. Maxuel. Ses confrères veulent le faire déclarer fou; mais leur ruse est découverte, et le bon père est, par arrêt du parlement, banni pour neuf ans de la province de Normandie, et ses cahiers condamnés à être brûlés par la main du bourreau.

En 1757, les jésuites réimpriment la *Théologie morale* de Busenbaüm: elle avait eu, depuis ving-cinq ans, cinquante-neuf éditions. Ils la font tirer à dix mille exemplaires, la répandent dans tous leurs séminaires comme livre classique, et la même année le couteau d'un scélérat atteint la poitrine de Louis XV.

Chez tous les peuples et dans tous les temps, lorsque les constitutions des jésuites ont été examinées par des hommes sages, éclairés, exempts de toute passion, de tout intérêt,

de tout préjugé, elles ont été unanimement déclarées incompatibles avec la sûreté des États et l'indépendance des gouvernements, et c'est pour cela que les jésuites ont eu tant de peine à s'établir en France ; qu'après s'y être établis, ils en ont été chassés, et qu'après avoir été rappelés, on s'est vu forcé de les chasser encore. C'est pour cela que l'eau et le feu leur ont été interdits à Venise, en Hollande, en Pologne, en Allemagne, en Russie, en Autriche, à Naples, à Malte, en Portugal, etc. C'est pour cela que le peuple français, passionnément attaché à ses libertés, s'irrite en voyant les jésuites s'emparer de nouveau des consciences, rétablir dans le sein de l'État leurs congrégations, agiter les provinces par des prédications anarchiques, et jeter le trouble dans les esprits par la violence de ses doctrines ultramontaines.

Quand D. Inigo de Loyola jeta les fondements de la Société, ce ne fut point une réunion de cénobites qu'il voulut donner à l'Église, mais une armée qu'il voulut lever pour le service du saint-siége. Les historiens de sa vie nous apprennent qu'il préféra le nom de *Compagnie* à tout autre, parce que ce mot avait une couleur guerrière. J'ai cité le passage de l'*Imægo primi sæculi*, où les jésuites eux-mêmes se glorifient d'être une milice armée pour l'Église romaine, où ils se vantent de naître tous le casque en tête, où ils prétendent que chacun d'eux vaut une armée entière. Aveu précieux que les gouvernements ne doivent jamais perdre de vue, car s'ils sont des guerriers, il faut qu'ils aient quelque chose à combattre ; or contre quels ennemis peuvent-ils tourner leurs armes ? Contre les hérétiques, disent-ils ; mais si l'État veut être en paix avec les hérétiques ? N'importe ; ils combattront, et s'il n'y a pas d'hérétiques, ils en feront. Ignace a fait de ses disciples une société politique et religieuse ; il a dit aux esprits remuants, ambitieux, fanatiques :

« Joignez-vous à moi ; » et au moyen de ses affiliations, il s'est créé, sans éclat et sans bruit, des légions sans nombre qui se sont répandues sur toute la terre, et se sont liées par un vœu solennel aux intérêts, à la défense, au triomphe de la Société. Ainsi s'est formée une armée immense qui suit, accompagne et soutient la Compagnie de Jésus partout où elle se montre. Elle a son quartier général, ses arsenaux, ses places fortes, ses hérauts d'armes, ses espions, sa caisse militaire, ses tambours, ses trompettes et ses sapeurs.

Ses places fortes sont les confessionnaux, les chaires de nos églises, les colléges ; son quartier général est Rome ; ses trompettes, ses tambours sont les missionnaires, et ses espions sont partout ; sa caisse, les contributions levées sur les frères de la congrégation ; sa conscription comprend tous les hommes et toutes les femmes, depuis la marquise jusqu'aux cordons bleus de la cuisine. Comme société religieuse, son mot d'ordre est une seule foi, la religion romaine ; comme société politique, un seul souverain, le pape ; son but est donc la domination universelle, l'abaissement de toutes les couronnes devant la tiare. Le monde entier soumis à l'empire d'un chef et d'une religion unique, voilà la grande pensée qui n'a cessé de l'agiter.

Or comment deux monarchies opposées pourraient-elles subsister dans le même État ? Ou elles seront égales en force, et alors elles se détruiront, ou l'une sera plus puissante que l'autre, et alors la plus forte dévorera la plus faible. Mais quelle est la plus forte ? est-ce celle qui se prétend envoyée du ciel pour gouverner toutes les autres, ou celle qui reconnaît modestement n'avoir à gouverner que le troupeau sur lequel elle règne par la grâce de Dieu ? N'est-il pas évident que si on laisse faire la première, elle aura bientôt élevé sa domination au-dessus de la seconde ; car ses ordonnances, elle les dira venue immédiatement du ciel,

elle tiendra constamment les bouches de l'enfer ouvertes pour engloutir, comme *Coré, Dathan* et *Abiron*, ceux qui prétendront lui disputer ses pouvoirs.

J'ai déjà parlé du vœu particulier que font les jésuites, de ce vœu qui les engage envers le pape comme envers Dieu même, de ce vœu qui fait de la Compagnie un instrument aveugle entre les mains du général. Or s'ils sont les sujets de Rome, comment seront-ils citoyens d'un autre pays? Comment serviront-ils deux maîtres à la fois? Que serait-ce si cette Société, pénétrant partout, dans les familles, parmi les riches, les grands, les pauvres, les enfants, parvenait à y former des associations, à les assujétir à son propre régime, à les courber sous le joug de Rome ou du général de la Compagnie de Jésus? Enfin que deviendraient les peuples, si ceux qui les gouvernent, séduits par les jésuites, aveuglés par la superstition et la crainte de l'enfer se faisaient jésuites de robe courte et prononçaient le quatrième vœu, comme Louis XIV l'avait fait. Où serait alors le gouvernement, et de quelle horrible confusion ne serions-nous pas menacés!

Avant que les jésuites prissent pied en France, tout était tranquille. L'Église gallicane jouissait de la paix la plus profonde; ses libertés étaient respectées; le peuple, confiant dans ses pasteurs, assistait avec recueillement à nos solennités saintes. Pourquoi tout est-il devenu inquiétude et désordre depuis que les jésuites se sont mêlés parmi nous? pourquoi le démon de la discorde s'est-il réveillé? C'est qu'ils ont montré le dessein de tout bouleverser; c'est qu'ils ont cru qu'ils pouvaient jeter le masque. C'est qu'ils ont fait revivre les doctrines séditieuses de l'ultramontanisme; qu'ils se sont fait déclarer par leurs hérauts les seuls hommes capables de faire fleurir la religion, les mœurs et les sciences.

Une constitution accorde une protection égale à tous les

cultes; les jésuites souffriront-ils cette protection? Leur missionnaire Guyon n'a-t-il pas déjà déclaré dans ses sermons que les protestants étaient les enfants de Satan, dévoués aux feux éternels de l'enfer? Le jésuite Feller ne déclara-t-il pas dans son *Dictionnaire historique* (article HENRI IV), que les protestants n'ont pas d'ennemis plus irréconciliables que les jésuites? Les confesseurs jésuites n'enseignent-ils pas à leurs pénitents et pénitentes qu'il n'y a point de salut pour eux s'ils communiquent avec les protestants? Que deviendront aussi les juifs, si les jésuites recouvrent la puissance dont ils jouissaient sous Louis XIII et sous Louis XIV? Par qui l'édit de Nantes a-t-il été révoqué? par qui des milliers de familles ont-elles été chassées impitoyablement de leurs foyers, bannies de leur patrie, reléguées sur les bords des fleuves étrangers pour y aller pleurer leur malheur, sinon par les jésuites? Des milliers de victimes ont péri par la corde, par le fer et par le feu; par quels bourreaux les gibets ont-ils été dressés, le fer aiguisé, les flammes allumées sinon, par les jésuites? « Il n'en coûtera pas une goutte de sang, » disait le P. Lachaise au roi, en lui proposant la révocation de cet édit; et l'on a immolé dans les supplices, sur la roue, par le feu dix mille individus; et la chaumière du pauvre, le toit pacifique du laboureur se sont remplis de dragons. Le Languedoc contenait deux cent quarante mille calvinistes, et quinze ans après, avant les troubles de Cévennes, il avait perdu près de la moitié de cette population!

Si le tendre, le compatissant abbé de Fénélon est envoyé en mission dans le Saintonge; si, loin d'imiter les sauvages fureurs des missionnaires jésuites, il porte dans la chaire évangélique la douceur de la charité et les charmes de la persuasion, les jésuites calomnient sa mission, et le P. Lachaise le fait rayer de la feuille des bénéfices où il était inscrit pour l'évêché de Poitiers.

Ainsi, tout ce que la France a éprouvé de déchirements, tout ce que les protestants ont subi de proscriptions, d'exactions, de tortures, de supplices, est l'ouvrage des jésuites.

Déchirez donc, si vous voulez les rétablir parmi nous, déchirez donc les pages de la constitution qui accorde aux protestants le libre exercice de leur culte ; armez contre eux de nouveaux dragons, démolissez leurs temples, pendez à des gibets leurs ministres, détruisez dans les pays qu'ils occupent, les ateliers, les fabriques, les manufactures ; l'industrie, le commerce, les arts périront une seconde fois.

Quand le magnanime Henri IV donna l'édit de Nantes, un prédicateur osa, dans la chaire, le menacer de la peine éternelle, s'il n'exterminait pas les protestants. Quel était ce fanatique? un jésuite, le P. Gonthier. En 1731, quarante ans après la révocation de l'édit de Nantes, un autre prédicateur exhorta les catholiques de Lyon à prendre des flambeaux pour aller brûler ceux qui travaillaient à détruire la religion catholique. Quel était cet énergumène ? un jésuite, le P. Cottin ; et pour récompense, il est nommé directeur de la congrégation des *Messieurs* de cette ville.

Faut-il tracer encore le tableau de leurs excès contre les évêques, les pasteurs, les hommes de toutes les classes qu'ils accusent de jansénisme? Cinquante mille lettres de cachet ont été expédiées dans l'espace de cinquante ans ; qui les a sollicitées? Les Bastilles, les prisons, se sont remplies de victimes ; qui les y a précipitées? Les morts sont restés sans sépulture ; qui les a bannis du champ du repos, du sein de cette mère commune des hommes où tous les ressentiments s'éteignent?

Cette bulle fatale qui a causé tant de désordres, n'est-ce pas vous jésuites qui l'avez arrachée au saint-sége, non pour servir la religion, mais pour satisfaire votre indigne vengeance? Si vous osez le nier, je vous confondrai en vous

présentant le texte incontestable de la lettre suivante. Elle est adressée par votre P. d'Aubenton, si célèbre par ses intrigues, à votre P. Croizet, dans sa *Vie des Saints*.

« Mon révérend Père, vos vœux sont enfin accomplis ; voilà le livre fameux des *Réflexions de Quesnel sur le Nouveau Testament* et tous les écrits apologétiques réduits en poussière par les foudres que le Dieu du ciel a mis dans les mains de son vicaire en terre ; voilà le cardinal de Noailles et l'engeance *quesnéliste* écrasés sous les pieds du plus grand pontife qui ait paru sur la chaire de saint Pierre. Ces loups ravissants sous la peau d'agneaux, ces maîtres de mensonges, ces séducteurs pleins d'artifice sont aujourd'hui démasqués à la face de l'univers... Il est de la justice divine et du devoir du souverain prince des apôtres de faire boire jusqu'à la lie du calice de confusion à ces opiniâtres. Quelle joie pour vous, mon révérend Père, et pour le prélat de votre voisinage (l'évêque d'Apt) !... Faites-lui part aussitôt d'une copie de cette bulle, et répandez-la promptement dans les diocèses circonvoisins, surtout à Arles, à Aix, à Marseille, à Toulon ; il est à propos qu'elle soit imprimée de tous côtés et que la voix de nos Pères qui vont former la voix du royaume entier, ne laisse pas aux plus vigoureux jansénistes le moment de respirer avant la publication *qui doit les étouffer*. Vous concevez trop l'immensité de biens que doit produire ce nouveau décret, pour ne pas agir en conséquence. Voilà la doctrine de notre Société à couvert d'insultes, et celle de la Sorbonne flétrie.

« Je puis dire ici que Richelieu n'enchaîna pas si bien les ennemis de la France, que nous *lions aujourd'hui son clergé*. Notre victoire est plus complète que nos ennemis ne saurait croire. Voilà Nicole, Sacy, le Tourneux, Thiers, Thomassin, Baillet, Fleury même, et tant d'autres, censurés par cette bulle, et nous verrons bientôt *tous les jansénistes au feu*

comme Quesnel, si le zèle *que nous avons soin d'inspirer* à Clément XI dure encore quelques années. Recommandez, s'il vous plaît, aux saintes âmes sous votre direction d'en demander à Dieu l'accroissement; il est encore très-sûr que par le *quesnélisme* nous irons beaucoup plus loin que par le *jansénisme*.

« Prenez, s'il vous plaît, bien garde, mon très-cher Père, que dans la composition de vos livres vous n'approchiez pas quelquefois des expressions notées dans la bulle. L'avis n'est pas à négliger; soyez surtout attentif qu'en insinuant vos opinions vous ne donniez prise au parlement. *Le temps de prêcher sur les toits n'est pas encore venu*. Nous écrivons au P. Le Tellier de choisir des hommes propres à composer des livres de dévotion, qui puissent remplacer ceux que *nous avons fait condamner*. Il faut que le public voie que nous ne sommes pas ennemis de la piété...

« Ce n'a pas été sans beaucoup de peine, je vous assure, que nous avons eu la bulle qui nous met en si beau champ de moisson; *vous en jugerez par la copie d'une autre toute différente*, qui avait été ébauchée sur les idées que quelques théologiens de la clique avaient embrassées. Dans tous les brefs qui ont paru, il a fallu employer une infinité de moyens. Nos Pères Wailly, Dierre, Imperiali et Francolin se sont donné plus de mouvements pour donner un bon tour à cette affaire, qu'il n'en fallut *pour porter Alexandre VIII à excommunier la France* (1). Ç'a été un autre embarras de soutenir nos sentiments d'une manière que le parlement de Paris ne

(1) Ce pape succéda, en 1689, à Innocent XI, qui mourut inopinément après que les jésuites eurent, dit-on, récité leurs grandes litanies. Pourquoi aussi voulait-il les réformer? Alexandre VIII inspira une telle crainte à Louis XIV, qu'il lui rendit le comtat d'Avignon; mais le Saint-Père n'en publia pas moins une bulle contre les quatre articles du clergé de France. Il n'est pas indifférent d'apprendre que c'étaient les jésuites qui faisaient excommunier la France, après avoir déclaré qu'ils admettaient ces articles.

trouvât pas sujet de s'opposer à la réception. Nous en sommes heureusement venus à bout. *L'erreur des opinions gallicanes se trouve prudemment* condamnée par les termes particuliers contre le livre en général. Voilà encore Jouvency vengé pour sa doctrine (1).

« La cour de Rome doit beaucoup, en cette rencontre, aux mémoires que nous avons reçus du P. Le Tellier. Nous ne doutons pas que les évêques de France qui ont agi dans cette affaire ne prennent un nouvel essor, que la cour ne mande d'abord au parlement et au clergé de procéder promptement à la publication dans tout le royaume. Nous ne voyons nulle apparence que ceux qui ont vu Quesnel à la cour voulussent hésiter *à le faire mettre au catalogue des indignes* du cardinalat. Les instructions que nous envoyons à ce sujet sont assez précises pour faire impression sur l'esprit de ceux qui sont en passe d'aspirer aux avancements, et le paquet que nous allons envoyer dans quatre ou cinq jours fournira des moyens contre tous les obstacles imaginables. Enfin, sur le pied où les choses sont disposées en France, nous n'avons pas lieu de douter que la bulle ne soit reçue. »

Cette lettre a-t-elle besoin de commentaire? L'esprit jésuitique y respire à chaque phrase. On y voit, sans mystère et sans voile, par quelle suite indigne d'intrigues, de mensonges, de ruses et de déceptions, ces jésuites, qu'on ose nous recommander comme les seuls hommes propres à entretenir la paix, à ramener chez nous le culte de la vertu, sont parvenus à extorquer au saint-siége cette fatale bulle *Unigenitus*, source de tant de discordes et de malheurs. Je ne suis ni janséniste ni moliniste, je hais toutes ces querelles

(1) Jouvency avait été frappé par un arrêt du parlement, pour ses doctrines régicides et l'apologie qu'il avait faite de Jean Guignard, son confrère, et de quelques autres assassins auxquels il avait décerné, comme on l'a vu, les honneurs du martyre.

de l'école, qui ne tendent qu'à précipiter les États dans la plus horrible confusion ; mais le moyen de ne pas être ému au récit de tant d'indignités?

En admettant les jésuites non-seulement toute liberté de penser sera étouffée, mais une horrible inquisition la poursuivra jusque sous l'abri du toit domestique ; les lois sauvages des siècles d'ignorance et de fanatisme reparaîtront ; le silence des tombeaux succédera à cette confiance vive et animée, à cette aimable et brillante communication du sentiment et de la parole, qui fait le plus doux charme de la société.

La puissance spirituelle et la puissance temporelle ont garanti, d'accord, la vente des biens ecclésiastiques. Les jésuites se sont déjà suffisamment expliqués à ce sujet. Que serait-ce si l'on pouvait pénétrer dans le secret du confessionnal? Le temps n'est pas encore venu pour ces hommes de trouble de parler ouvertement ; mais attendez qu'ils soient fermement établis, que toutes les chaires leur soient livrées, que toutes les presses leur soient soumises, et que Rome se croie assez puissante pour détruire l'ouvrage de Pie VII, et vous verrez à quelles agitations l'Europe sera livrée !

Il est donc vrai qu'il n'est pas une de nos libertés qui puisse se concilier avec la constitution des jésuites.

Les jésuites prétendent que ce sont les protestants, l'université, les jansénistes qui ont opéré la ruine de leur Ordre. C'est, comme l'attestent tous les monuments de l'histoire, leur ambition, leur intolérable orgueil, leur esprit de persécution. Les protestants les haïssent, parce qu'ils savent qu'avec eux ils n'auraient jamais de repos ; les disciples de Jansénius les détestent, parce qu'ils ont essuyé de leur part tout ce que l'envie, la haine, la rage de la domination ont

de plus odieux. Les ruines de Port-Royal, les cris d'un million de Français bannis de leur patrie par les intrigues des jésuites, voilà les témoins qui s'élèvent contre eux et dont la voix percera à travers tous les siècles.

Si, pour connaître l'esprit de ruse, de fraude et d'audace de la Compagnie de Jésus, tout ce qu'on a lu jusqu'à présent paraissait insuffisant, l'intrépidité seule avec laquelle ils faussent les autorités et les témoignages les plus respectables suffirait pour juger ce que la société peut se promettre de pareils hommes. Qui croirait qu'ils ont osé se prévaloir des suffrages de saint Charles Borromée en leur faveur? qu'ils n'ont pas rougi d'écrire que ce saint et illustre prélat était pénétré d'estime, de confiance et d'admiration pour eux? Certes un pareil suffrage serait un titre glorieux pour la Compagnie de Jésus et pourrait retenir la critique de ceux qui la jugent aussi pernicieuse à la religion qu'à l'État. Examinons donc si les panégyristes de cette Société ne font pas un abus intolérable de la crédulité de leurs lecteurs.

J'ouvre ses lettres, non celles qu'on a récemment imprimées à Paris, mais l'édition originale imprimée à Venise avec privilége et permission, et voici ce que j'y trouve :

« Il y a ici un père de la Compagnie de Jésus, appelé le « P. Jules Mazarin (oncle du célèbre ministre de ce nom), « qui, prêchant l'année dernière à la cathédrale, et cette « année avec encore plus d'emportement, a saisi toutes les « occasions de débiter toutes sortes d'extravagances, et de « parler directement et indirectement contre les ordon- « nances des supérieurs ecclésiastiques. Il a été jusqu'à « répandre des maximes contraires à l'obéissance qu'on leur « doit.

« Dès le commencement de ce carême, il a fait éclater « mille preuves de ses mauvaises dispositions. J'ai mandé

« son provincial et parlé au recteur du collége ; je lui ai fait « déclarer que s'il ne prenait pas le parti de se corriger, « j'étais résolu de lui interdire la prédication. L'effet de cet « avertissement a été que dans ses deux sermons de dimanche « et de lundi, après plusieurs extravagances, il déclara qu'il « *ne dépendait que de Dieu et de ses supérieurs.* »

Ceci se passait au XVIe siècle, quelques années seulement après la mort de saint Ignace.

Saint Charles, qui avait été fort attaché à ses disciples, crut devoir leur retirer la direction de ses séminaires. Il ne voulut point s'expliquer sur les motifs secrets qui le déterminèrent à cette mesure. Mais on sait que ce ne fut pas seulement pour des sermons et des insolences, mais pour des causes beaucoup plus graves, sur lesquelles l'intérêt des mœurs et le respect dû à la jeunesse exigent que nous jetions un voile.

En s'expliquant dans ses lettres sur le caractère général de la Société, saint Charles disait : « Il y a longtemps que « je la vois dans un péril imminent, et que je prévois sa « décadence subite, si l'on n'y apporte un prompt remède ; « ce qui me donne surtout sujet de le penser, c'est de voir « les supérieurs souvent ne point admettre à la profession « les meilleurs sujets, tandis qu'ils reçoivent à bras ouverts « ceux qui ont du talent pour les sciences, quoiqu'ils n'aient « souvent ni piété ni intérieur. Ajoutez à cela que j'ai re- « connu qu'il y a, dans cette Société, de fort mauvaises « têtes et fort extravagantes. Ces Pères ont tant de complai- « sance pour les sujets lettrés ou qui se distinguent par « quelque talent particulier, qu'ils leur laissent faire tout « ce qu'ils veulent, et qu'on prend bien garde de ne les con- « trister en rien. Vous en avez un exemple dans le P. Pazza, « que le général n'a pas eu le courage de faire sortir d'ici... « J'avais, jusqu'à ce jour, conservé une assez bonne opinion

« du P. provincial, mais dans l'affaire du P. Mazarin, il a « pris parti pour lui avec une chaleur si étrange, que l'ayant « prié de se rendre chez moi, pour une autre affaire, il ré- « pondit tout rondement qu'il ne pouvait ni ne voulait me « voir tant que durerait ce procès entre la Compagnie et « moi. »

Bacon dit : « Les jésuites sont l'instrument spécial qu'on « emploie pour aliéner le peuple de sa souveraine Élisa- « beth, semer l'esprit de sédition, nous délier du serment « d'obéissance, et préparer les voies de la rébellion et de la « révolte. »

Plus loin Bacon dit encore : « Jusqu'en 1588, la plupart « des prêtres qui furent envoyés en Angleterre, y vinrent « avec des instructions qui leur recommandaient d'insinuer « que le royaume ne pouvait pas demeurer plus longtemps « dans cet état, qu'un nouvel ordre de choses était devenu « nécessaire, qu'une révolution était le seul remède au mal, « que les mesures étaient prises pour tout disposer et la « *préparer dans le secret de la confession, au moyen de sim-* « *ples particuliers et de gens d'une condition inférieure, qui,* « *n'étant pas dans la confidence, s'aideraient les uns les autres.* »

Or, ces jésuites envoyés en Angleterre pour y préparer une révolution, se nommaient Parson et Campian; tous deux furent pendus.

Quels hommes conseillèrent à Louis XIV les dragonnades? Encore les jésuites protégés par le père Lachaise, confesseur du roi.

Quel fait au monde est plus démontré que la MORALE RELACHÉE des jésuites? Quelles nouvelles preuves faut-il donc en rapporter? Cette morale effrontée avait soulevé contre eux les évêques, les pasteurs, les universités, les mères de famille ; dois-je ajouter que cette doctrine licencieuse n'en a pas moins été soutenue par le P. Benzi ; et dans quel temps?

lorsqu'en France on s'occupait du sort des jésuites! Ainsi, mères de famille, vous voilà bien averties; envoyez vos jeunes filles se confesser aux pères jésuites; mais n'oubliez pas de leur donner une *robe à guimpe*.

Que n'aurais-je pas à dire si je voulais rappeler ici la conduite des jésuites aux Indes, à la Chine, en Amérique, au Japon et dans toutes leurs missions; si je voulais tracer le tableau de toute les iniquités qu'on leur reproche, de toutes les violences qu'ils ont exercées, de toutes les censures qu'ils se sont attirées! Quelle crainte leur terrible intervention ne doit-elle pas inspirer, de quel sentiment ne doit-on pas être ému, quand on réfléchit que c'est un des plus grands saints de leur Société, saint François Xavier, qui a fondé l'Inquisition à Goa!

Oui, sans doute, ils ont porté la religion dans ces contrées lointaines, mais ils y ont aussi porté leurs vices; ils y ont déployé tout ce que l'orgueil, l'ambition, la jalousie, la cupidité, ont de plus odieux. S'ils ont prêché les dogmes de l'Évangile, ils n'ont jamais enseigné sa morale, ni les sublimes vertus qu'il prescrit. Si l'on en veut des preuves, j'en composerai un volume, mais un seul témoignage me suffit, c'est celui d'un évêque aussi recommandable par sa piété que par sa vertu. Le vénérable Jean de Palafox, évêque d'Angélopolis en Amérique, écrivait au pape en 1649:

« ... Les jésuites renversent et détruisent la sainteté du christianisme; ils rendraient douteuse la vérité même.

« Quelle autre société religieuse a jamais été si préjudiciable à l'Église universelle, a rempli d'autant de troubles toutes les provinces chrétiennes?

« Quelle autre religion a des constitutions qu'on tient secrètes, des priviléges qu'on ne veut point déclarer, et des règles voilées par un mystère qu'on n'entend pas?

« Quelle autre religion a porté tant de relâchement dans la pureté des anciennes mœurs de l'Église touchant toutes les règles de la vie chrétienne? La science de l'Église touchant les mœurs est presque toute dégénérée en probabilité et devenue arbitraire.

« Les enfants qui les ont pour maîtres, étant tous remplis de ces maximes, de ces opinions, de ces exemples, deviennent lâches, efféminés, portés à toutes les voluptés charnelles.

« Bien qu'on ne puisse nier que la vie des jésuites ne soit incomparablement la plus douce et la plus aisée de toutes celles qui se pratiquent en religion, ils s'efforcent néanmoins de faire croire, par des écrits et des apologies, que leur Compagnie est la plus parfaite de toutes, sans considérer qu'ils préfèrent la voie large et qui flatte les plaisirs des sens à cette voie étroite que Notre-Seigneur a déclaré être la seule qui peut conduire à la vie de l'éternité. »

Voilà de quelle manière s'exprimait à leur égard un des plus vénérables évêques du Nouveau-Monde. Mais le vénérable Palafox n'était pas le seul qui adressât de semblables plaintes au saint-siége; j'en pourrais citer cent exemples. D'où vient donc ce cri d'improbation qui, depuis la naissance des jésuites jusqu'à leur extinction, n'a cessé de retentir dans le monde entier? D'où viennent ces cruelles et humiliantes accusations qui les poursuivent partout? Pourquoi nulle société ne peut-elle vivre avec la Société de Jésus? Les papes qui voulaient la réformer n'avaient-ils pas raison? Il n'est pas une mauvaise action, pas un vice, pas un crime même dont on ne la croie capable. Le pape Clément XIV meurt après l'avoir supprimée, et toute la chrétienté s'écrie: « Les jésuites l'ont empoisonné! » Il n'y a pas de preuve contre eux; mais quel cri! n'est-il pas hor-

rible d'en être seulement soupçonné? Quelle réputation dans ce genre ils s'étaient acquise!

On ne saurait produire de preuves matérielles pour convaincre les jésuites de l'empoisonnement de Clément XIV; mais cette mort avait été indiquée par une fille fanatique que Clément XIV avait fait enfermer, et qui entretenait avec les jésuites les liaisons les plus intimes. N'en avait-elle pas fixé le jour, et n'avait-elle pas déclaré, au nom du ciel, que le pape mourait pour avoir supprimé les jésuites (1)? Les jésuites en font une inspirée; mais il paraît bien extraordinaire d'aller chercher des causes dans le ciel, quand les apothicaires sont si près. Est-ce aussi le ciel qui envoya au cardinal Malvezia une colique de *miserere,* pour avoir contribué avec le pape à l'extinction des jésuites?

Ici finit ma tâche. J'ai démontré, je crois, par des preuves et des témoignages irrécusables, que la Société de Jésus est désormais incompatible avec nos institutions civiles. J'ai démontré que ni l'état actuel de la religion, ni celui des mœurs, ni celui des sciences, des lettres et de l'éducation ne réclamaient de secours étrangers; que s'ils étaient jamais dans le cas de les réclamer, ce ne serait point dans la Société des jésuites qu'ils pourraient se flatter de les trouver. Ses panégyristes eux-mêmes avouent qu'elle est un signe de contradiction parmi les hommes; éloignons donc de nous ce signe funeste. N'avons-nous pas assez de discordes qui nous divisent, des fléaux qui sont près de nous assiéger? Oui, ils sont un signe de contradiction, car partout le trouble et l'agitation sont venus avec eux; les dissentiments, les aversions, les haines même, l'injure au front insultant, se sont introduits partout; déjà des flots d'encre

(1) Le jour où le pape mourut, elle dit à la supérieure du couvent de Monte-Fiascone : « Le pape est mort, vous pouvez dire des prières pour lui. » La nouvelle de cet événement n'arriva que quatre heures après.

ont coulé pour les attaquer ou les défendre : évitons les flots de sang qui ne tarderaient pas à leur succéder.

Ils sont bien changés, dit-on. S'ils sont bien changés, pourquoi ne se hâtent-ils pas de rétracter les vieilles doctrines qu'ils professaient, de les condamner, d'en faire une abjuration éclatante, de rassurer le siècle où ils vivent, l'État qui les souffre, par une profession de foi claire et précise? Pourquoi leurs doctrines retentissent-elles tous les jours dans les chaires, dans les journaux, dans les écrits publiés en leur faveur?

Non, ils ne sont point changés et ils ne changeront pas; j'en ai pour garant cet abbé Proyart, leur missionnaire le plus fougueux, mais le plus franc : « Les trônes ne seront « jamais raffermis ou les jésuites dispersés et non détruits « seront rétablis. Ils le seront, parce que leur rétablissement « n'est pas moins l'intérêt que la dette des deux puissances. « Ils seront rétablis tels qu'ils étaient, et nullement comme « des têtes systématiques et perfides ont rêvé qu'ils pour- « raient l'être; c'est avec leur nom, leur habit, leur institut « tout entier que les enfants de Loyola se montreront les « plus utiles défenseurs de la religion et de la hiérarchie « sociale. Otez-leur quelque chose de tout cela, vous igno- « rez ce qui vous resterait : il n'est pas jusqu'à leur devise « que ces religieux ne doivent précieusement conserver. »

Ainsi, point de milieu, ou vous aurez les jésuites tels qu'ils ont toujours été ou ils faut renoncer au projet de les avoir : *Sint ut sunt aut non sint.*

Et quels autres que ces jésuites-là voudraient ceux qui les rappellent; déploiraient-ils autant de fanatisme pour le rétablissement de cette Société, si elle était capable de transiger avec nos lois nouvelles, avec nos libertés et nos institutions? Déjà leurs partisans ne se cachent plus; c'est le régime absolu dans toute sa nudité, je dirais presque dans

toute sa turpitude, qu'ils demandent. Bientôt ils oseront, sans mission, s'introduire dans les conseils des gouvernements, leur imposer leur avis, les exhorter à mépriser, à violer les serments qu'ils ont prononcés, à substituer à l'empire des lois ce mot unique, ce mot absolu : « *Tel est notre bon plaisir*. »

Insensés qui ne prévoyez pas les malheurs qu'apportent avec eux ces dangereux sectaires !

Avant de publier cet ouvrage, M. Salgues avait adressé aux Chambres une pétition contre le rétablissement des jésuites. A peu près à la même époque, M. de Montlosier dénonçait les jésuites à la cour royale, dans un écrit intitulé ***Mémoire à consulter sur un système religieux et politique tendant à renverser la religion, la société et le trône***. De la pétition de M. Salgues, nous tirons l'histoire des jésuites désignés sous le nom de *Pacanaristes*, lesquels furent chassés par Napoléon.

—

Ce fut à Lyon que les jésuites commencèrent leur premier établissement : mais ils se gardèrent bien de se produire sous le nom de *Jésuites;* Napoléon ne l'eût pas souffert, pas un évêque n'eût osé les recevoir. Ils crurent de leur prudence de se déguiser, et s'établir sous le nom de *Pacanaristes*, de *Père de la foi*. Il faut dire ici ce que c'était que *Pacanari*.

C'était un misérable aventurier qui de soldat s'était fait prêtre, et ensuite chef de secte. Il se donnait pour inspiré, se fit des disciples à Rome et en Toscane, parvint facilement à tromper l'archiduchesse Marianne, princesse pieuse, mais visionnaire et très-bornée : elle lui accorda longtemps sa protection. Outre les établissements d'hommes qu'il avait créés, il en forma aussi de femmes, qu'il dirigeait et qu'il appelait *dilette*. La corruption de ses mœurs, les désordres qui le suivaient partout, devinrent un sujet de scandales nombreux. Le pape fit informer contre ce nouveau chef d'ordre ; et l'instruction du procès amena de si fâcheuses révélations, que le R. P. Pacanari fut condamné à une prison perpétuelle. On croit qu'étant parvenu, à l'aide des Français, à s'échapper de sa prison, il alla se noyer dans le Tibre. Tout ce qu'on a recueilli sur le père Pacanari, donne de lui l'idée d'un hypocrite abominable. Les jésuites de Lyon se hâtèrent donc de se débaptiser, et s'en tinrent au nom de *Pères de la foi*. On nous les représente comme des hommes précieux pour l'éducation de la jeunesse, comme des prêtres zélés pour le maintien de la morale et de la religion. D'autres renseignements furent portés à Napoléon ; et ce ne fut pas dans un moment de colère irréfléchie qu'il ordonna leur dissolution. Il procéda dans cette affaire avec une circonspection remarquable ; et comme, depuis l'introduction en France de ces révérends pères, les congrégations et les associations se multipliaient, il chargea le ministre des cultes de lui faire un rapport sur ces confréries : c'était alors le sage, le vertueux, le savant Portalis. Il recueillit, avec autant de zèle que d'impartialité et de méthode, tous les renseignements qui pouvaient l'éclairer. Il signala les diverses congrégations qui s'étaient formées sur plusieurs points de la France : la

Société du Cœur de Jésus, celle des *Victimes de l'amour de Dieu*, celle des *Pères de la foi*, appelés aussi *Adorateurs de Jésus*, *Pacanaristes*.

« Cette dernière Société, dit M. Portalis, tient à des « plans plus vastes que les deux autres ; elle suit l'institut « des jésuites. »

Le rapporteur parle ensuite de Pacanari, tailleur de pierres, puis soldat, puis fondateur d'ordre. Il nous apprend qu'après sa condamnation sous Pie VI, il fut délivré par les Français ; qu'il avait une maison à Rome, et que l'empereur d'Allemagne reçut et protégea ses disciples dans ses États. Il ajoute que les pacanaristes et les jésuites observaient le même institut. Puis, passant à des considérations générales :

« N'est-il pas contre l'ordre public, dit-il, qu'il puisse « se former dans un État des associations, des ordres sans « l'autorisation de l'État ? Le droit d'approuver ou de rejeter « une corporation nouvelle, civile ou religieuse, n'est-il pas « une conséquence nécessaire du droit essentiel qu'ont les « États de veiller à leur conservation ? Ni le pape, ni l'Église « n'ont aucun pouvoir sur le temporel ; l'Église est et sub- « siste dans l'État : c'est donc à l'État qu'il appartient de « recevoir, dans sa domination, ou de refuser un ordre ou « un institut.

« Il serait inouï que l'État pût être contraint à admettre « des hommes qu'il ne connaît pas ; et il ne peut les connaître « que lorsqu'ils présentent leur institut, leur loi, leur cons- « titution. Il est donc contre le droit des gens, contre l'ordre « public, que les constitutions d'un ordre, de quelque auto- « rité qu'on les suppose émanées, ne soient pas présentées ; « il est contre la raison et le bon sens qu'elles ne soient pas « publiques, notoires, suffisamment connues.

« Le droit public de France a toujours exigé, pour

« l'établissement des ordres religieux, l'intervention et l'au- « torisation du magistrat politique : ce principe est commun « à tous les États de l'Europe. »

M. Portalis examine ensuite la *Société des Victimes de l'amour de Dieu*, et déclare qu'elle ne vit que dans des caves, dans l'ombre des oratoires particuliers, qu'elle est fondée sur des doctrines fausses et dangereuses, qu'elle n'existe que par le fanatisme.

« *Les Pères de la foi*, ajoute-t-il ne sont que des jésuites « déguisés ; ils suivent l'institut des anciens jésuites, *ils pro- « fessent les mêmes maximes*. Leur existence est donc incom- « patible avec les principes de l'Église gallicane et le droit « public de la nation. »

Après ces observations, M. Portalis proposa au premier consul de dissoudre toutes les associations dont il venait de parler ; et Napoléon, sans humeur, sans dépit, sans colère, rendit un décret qui prononçait la dissolution de l'association connues sous le nom de *Pacanaristes* ou *Pères de la foi*, et leur enjoignait de quitter leurs établissements de Belley, d'Amiens et de diverses autres villes.

Tels sont les faits réels et positifs. Il est vrai aussi que le cardinal Fesch obtint grâce pour eux, en promettant de les surveiller ; mais il les surveilla sans doute mal, puisque, peu de temps après, M. d'Hermopolis avoue que Napoléon fut obligé de les dissoudre.

Le rapport de M. Portalis méritait d'être rappelé dans les circonstances présentes. On y reconnaît un magistrat éclairé, le ministre fidèle et sincèrement attaché à ses devoirs. Il y pose les principes de notre droit public, et rappelle qu'en 1578, ce qu'il y a de jésuites à Anvers est banni pour s'être refusé à la pacification de Gand.

1581. Campion Skervin et Briant sont mis à mort pour avoir conspiré contre la reine Élisabeth d'Angleterre.

Dans le cours du règne de cette princesse, cinq conspirations sont tramées contre sa vie par des jésuites.

1597. Les congrégations de *Auxiliis* se tiennent à Rome à l'occasion de leurs doctrines sur la grâce, et le pape lui-même leur dit : *Vous êtes des brouillons; c'est vous qui troublez toute l'Église.*

1598. Ils font communier un scélérat, lui mettent le couteau à la main, l'envoient poignarder Maurice de Nassau, et se font chasser de Hollande.

1604. Le cardinal Frédéric Borromée les chasse du collége de Bréda pour des crimes qui s'expiaient autrefois sur le bûcher.

1605. On punit du dernier supplice, en Angleterre, les jésuites Oldecorn et Garnet, comme auteurs de la conspiration des poudres.

1606. Venise les expulse de son territoire.

1618. Ils sont chassés de la Bohême, comme perturbateurs du repos public, soulevant les sujets contre les magistrats, infectant les peuples de la doctrine de la puissance universelle et suprême du pape, et semant, par toutes sortes de voies, la discorde dans tous les États.

1619. Ils sont bannis de Moravie.

1643. Malte les rejette loin d'elle.

1723. Pierre le Grand ne trouve de sûreté pour lui qu'en les bannissant de ses États.

1731. Le jésuite Girard remplit la France entière de scandale par son procès avec Lacadière, et n'échappe à un jugement mérité que par l'autorité et l'argent.

1755. Les jésuites du Paraguay arment les habitants, et les conduisent en bataille rangée contre leur souverain.

1757. Un monstre attente aux jours de Louis XV, et cette même année, les jésuites font réimprimer l'abominable livre du jésuite Busenbaüm, qui apprend à tuer les rois ; et

l'exemplaire dénoncé au parlement de Toulouse vient du séminaire d'Alby, où les jésuites faisaient étudier aux séminaristes cet indigne ouvrage, pour les former à la morale.

1758. Le roi de Portugal est assassiné à la suite d'un complot formé et conduit par les jésuites Malagrida, Mathos et Alexandre. L'année suivante, la Compagnie entière est chassée de Portugal.

Elle est chassée enfin successivement de France, d'Espagne, de Naples, enfin abolie par le pape Clément XIV. Après son rétablissement, sous Pie VII, elle est chassée de nouveau de Bavière, de Russie, de Prusse, etc.

Quel est celui qui oserait mettre son jugement au-dessus de tant d'arrêts émanés de puissances toutes séparées d'intérêts, de mœurs, de lois et de coutumes? et lorsque cent ouvrages divers, sortis de la main des jésuites, ont été livrés aux flammes par sentences de tant de tribunaux, qui voudrait remettre nos enfants entre les mains de ces maîtres, pour leur procurer une éducation que nos institutions actuelles ne sauraient leur donner? Dira-t-il que c'est la philosophie ou l'impiété qui ont proscrit les jésuites à Venise, en Hollande, en Bohême, en Portugal, à Naples, en Espagne, en Bavière, en Russie ?

Le peuple demande des institutions, et on lui propose des jésuites.

Des jésuites! Mais à l'aspect d'un jésuite, le sage pasteur de nos églises recule ; le calviniste, le luthérien, l'israélite frémissent ; le citoyen à qui son père ou son aïeul a transmis quelque portion de bien ecclésiastique, ne voit dans un jésuite qu'un ravisseur ; la bulle *Unigenitus*, avec toutes ses malheureuses conséquences, se présente au janséniste effarouché ; l'homme religieux même rêve les billets de confession, le despotisme monacal, l'intolérance armée de toutes ses rigueurs, et jusqu'à l'inquisition !

Oui, si le jésuite parvient à s'établir, il régnera à la cour, il régnera dans les salons des grands, il régnera dans nos écoles publiques ; il voudra régner dans les familles et sur la masse entière des peuples.

Déjà, les esprits s'aigrissent, les passions s'échauffent. Qu'arrivera-t-il quand les jésuites viendront mêler leur influence à tant d'éléments de discorde ? Des tumultes s'élèveront, des esprits pervers les fomenteront, les partis se choqueront, le sang coulera, et il coulera pour des jésuites.

—

Écoutons maintenant M. Guizot :

« Personne n'ignore que la principale puissance instituée pour lutter contre la révolution religieuse du xve siècle, a été l'ordre des jésuites. Jetez un coup d'œil sur leur histoire : ils ont échoué partout ; partout où ils sont intervenus avec quelque étendue, ils ont porté malheur à la cause dont ils se sont mêlés. En Angleterre, ils ont perdus des rois ; en Espagne, des peuples. Le cours général des événements, le développement de la civilisation moderne, la liberté de l'esprit humain, toutes ces forces contre lesquelles les jésuites étaient appelés à lutter, se sont dressées contre eux et les ont vaincus. Et non-seulement ils ont échoué, mais rappelez-vous quels moyens ils ont été contraints d'employer. Point d'éclat, point de grandeur ; ils n'ont pas fait de brillants événements, ils n'ont pas mis en mouvement de puissantes masses d'hommes ; ils ont agi par des voies souterraines, obscures, subalternes, par des voies qui n'étaient nullement propres à frapper l'imagination, à leur concilier cet intérêt qui s'attache aux grandes choses, quels qu'en soient le principe et le but. Le parti contre lequel ils luttaient non-seulement a vaincu, mais il a vaincu avec éclat. » (*Histoire de la civilisation en Europe*, 5e édition, pages 363-364.)

—

Citons à présent quelques passages d'un livre intitulé : *Les Jésuites et l'Université*, par M. Génin.

Le livre des *Exercices*, dont on cite tant de passages qui réduisent l'homme à l'état de machine, ce livre, selon M. de Ravignan, « n'est qu'esprit et que vie. » Il le voit ainsi, mais c'est une façon de voir à lui particulière. *Clément XIV*, dit-il, *supprima les jésuites, mais sans les condamner* ; son motif déclaré dans la bulle de suppression, c'est que l'existence des jésuites lui paraît *incompatible avec la paix de l'Église*. Si vous n'appelez pas cela une condamnation, comment donc vous la faut-il ? D'ailleurs, la suppression matérielle suppose la condamnation morale, à moins d'avoir affaire au plus injuste et au plus malhonnête des hommes. Tel n'était pas Clément XIV ; les jésuites mêmes n'ont pas osé l'accuser.

M. de Ravignan s'extasie sur la perfection des études que l'on fait chez les jésuites. Il cite onze noms les plus glorieux du siècle de Louis XIV, et sur ces onze personnages, il en revendique sept pour les écoles de la Société, sans spécifier lesquels. Je crois qu'il y serait assez embarrassé, à moins qu'il ne compte Racine, Pascal et l'auteur de *Tartufe* comme élèves des jésuites. Il aurait pu coucher encore sur la liste Voltaire et Diderot.

Le R. P. de Ravignan défend la doctrine de l'obéissance passive. Il allègue la discipline militaire et l'exemple d'un soldat à qui son général ordonne de se faire tuer et qui se

fait tuer. C'est là un pur sophisme ; il n'y a aucune parité. Le soldat en donnant sa vie, fait un sacrifice tout matériel ; le jésuite, en abdiquant sa volonté, fait un sacrifice moral qui n'est pas permis à l'homme, du moins au-delà d'une certaine limite. Le P. de Ravignan cite le mot de saint Paul sur Jésus-Christ : *Obediens usque ad mortem* (il obéit jusqu'à la mort) ; il se garde bien de citer un autre mot de saint Paul : *Obsequium vestrum sit rationabile* (que votre obéissance soit éclairée par la raison). Cette obéissance judicieuse, prescrite par saint Paul, est celle de l'Église gallicane ; l'autre, l'obéissance absolue, aveugle, brutale, est celle qu'impose saint Ignace à ses ultramontains (1).

Et le père de Ravignan vient nous dire de sang-froid que saint Ignace, lorsqu'il prescrivait d'être comme un cadavre, comme un bâton dans la main d'un vieillard, *n'a jamais eu l'intention d'asservir les esprits!* Il faut être singulièrement sous le charme de la passion, ou bien compter plus qu'il n'est permis sur la crédulité des lecteurs.

Il n'est pas jusqu'au probabilisme sur lequel le Père de Ravignan ne trouve moyen d'excuser les jésuites, tant il est ingénieux ! Il commence par établir l'innocence de cette doctrine, « qui n'est un épouvantail que pour les consciences mal éclairées. » (P. 119.) Puis, la démonstration finie, si vous n'êtes pas convaincu, il vous dit : « Au reste personne « ne l'a plus fortement combattue que le Père Tirso Gonza- « lez, un de nos généraux. » Eh oui ! c'est précisément cela : sur toutes les questions, les jésuites ont dit blanc et noir. Si vous n'êtes pas avec eux, ils sont avec vous : — Le probabilisme est une excellente doctrine. — A qui le dites-vous ! Voyez nos casuistes. — Le probabilisme est une doc-

(1) Saint Paul recommande en toute occasion l'obéissance judicieuse et l'usage de la raison : « *Omnia autem probate; quod bonum est retinete.* » (AD. THESSALON., 1, cap. V, 21.)

trine affreuse ! — Notre général Tirso l'avait avancé et prouvé avant vous.

C'est là l'essence même du probabilisme.

Combien de fois n'a-t-on pas attaqué et signalé comme perverses, immorales, dangereuses les doctrines de la Société de Jésus ? Eh bien ! tout le monde, depuis Pascal jusqu'au parlement, s'est battu contre des fantômes. « La Société « n'a point, n'a jamais eu de doctrines à elle. Ce qu'on « appelle ses doctrines, c'est ce qu'il y a de plus approuvé « dans l'Église, c'est la voix commune des docteurs. » (P. 110.) — Quoi ! Escobar, Bauny, Sanchez, Vasquez, Filiutius, Tambourin, toute cette armée de théologiens... — Ce sont des individus ; est-il juste de rendre la Société entière responsable des erreurs individuelles ? — Oui, mon Père, cela est juste quand la Société a commencé par assumer formellement cette responsabilité vis-à-vis de chacun de ses membres, quand le livre de l'individu est couvert par l'approbation du général, s'engageant au nom de toute la Compagnie.

Mais, mon Père, si le probabilisme n'est qu'un épouvantail qui n'a rien de dangereux ni de criminel au fond, comment se fait-il que le pape Innocent XI, en 1679, ait défendu de l'enseigner sous peine d'excommunication encourue *ipso facto?* Apparemment ce pape avait une conscience mal éclairée, c'est-à-dire que son confesseur n'était pas jésuite.

Si la Compagnie de Jésus n'a point de doctrines à elle, pourquoi ce même Innocent XI condamna-t-il, comme scandaleuses, soixante-cinq propositions de morale extraites des casuistes de votre Société ?

Conciliez cela, je vous prie, avec l'infaillibilité absolue du pape que vous soutenez, vous autres ultramontains.

Vous répondrez qu'Innocent XI était janséniste ; c'est votre recours ordinaire lorsque vous êtes à bout de raisons.

Mais n'oubliez pas qu'Innocent XI condamna aussi le *Nouveau Testament* de Mons.

Comment, au reproche d'enseigner le régicide, le Père de Ravignan n'a-t-il trouvé à opposer que cette vieille distinction entre le régicide et le tyrannicide? Eh! mon Père, vous le savez comme moi : tout prince qu'on veut assassiner est un tyran.

Parce qu'on a vu les jésuites longtemps directeurs des consciences royales, rois eux-mêmes du Paraguay et d'autres lieux, négociants immensément riches, banqueroutiers frauduleux dans l'affaire du père Lavalette, etc., etc., le peuple, qui s'empresse de juger sur les apparences, leur a attribué un esprit de ruse, d'intrigue et d'ambition. Cette opinion est si enracinée, si universelle qu'elle a donné naissance à un adjectif reçu dans la langue et même dans le dictionnaire de l'Académie. Quelle erreur! qu'elle injustice! quelle ingratitude! Voici, contre le témoignage de toute la France, le témoignage du père de Ravignan qui ne saurait être suspect : « Les jésuites n'ont jamais connu d'autre ambition « que la faim et la soif du salut des âmes! » (P. 145.)

Enfin, après avoir lu le père de Ravignan, il est impossible de n'être pas convaincu que chaque jésuite, sans exception comme sans exagération, est un ange sur la terre.

C'est peut-être le cas du proverbe : *qui veut trop prouver ne prouve rien.*

FIN.